

Tarif par an et hors taxes en GNF

Affichages : 350 000

Gadgets et PLV : 550 000

VII. HOMMES PUBLICITAIRES

Tarif par jour/personne et hors taxes en GNF

Hommes sandwiches (Human pop) : 200 000

NB : Tous les supports n'existant pas sur le présent état de tarifs feront l'objet de négociations.

VIII. LES TAXES

	Taux
TVA	18%
OLP	150 000 / AN
Timbre Municipal	15 000 / m ² / AN
Sites de prestiges	20% du montant HT
Taxes routières	10% du montant HT
Tabacs et Alcools	40% du montant HT

Article 4 : Les insertions publicitaires faites sur les supports publics sont payées à l'OGP. SA/CA conformément au tableau III ci-haut

Article 5 : Ces tarifs sont revus tous les 2 ans et/ou en fonction de l'évolution de l'environnement économique.

Article 6 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et notamment celles de l'Arrêté N°1031/MI/CAB/2011 du 10 mars 2011 sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

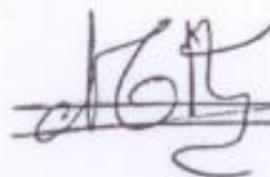
Conakry, le... 14 DEC. 2017 .../201...

Le Ministre de la Communication

la Ministre de l'Economie et des Finances



RACHID N'DIAYE



MALADO KABA

